



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 10 août 2020 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

ÉTAIT ABSENTE:

M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
-----------------------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} Isabelle Genois, trésorière adjointe par intérim, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

122-08-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

123-08-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la trésorière adjointe par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020.

RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS

Aucune question n'est laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)

Début : ____ h ____ – ____ h ____

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :

www.sca.quebec

CONSIDÉRANT QUE ce chemin dessert des citoyens des deux municipalités, en est présentement à leur charge;

CONSIDÉRANT QUE les résidents du secteur du Lac Clair ont demandé aux municipalités de Sainte-Christine-d'Avvergne et de Saint-Alban si elles pouvaient prendre en charge une portion de 4,6 km du chemin d'accès vers le Lac Clair qui

PROJET D'INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SUPRA LOCAL – RANG DE LA RIVIÈRE NOIRE – CONTRE-PROPOSITION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBAN

126-08-20

D'EXIGER que les propriétaires fournissent un certificat d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre pour l'obtention du permis de construction.

D'EXIGER que les propriétaires maintiennent une lisière boisée de manière à ce que l'empiètement du garage ne soit pas visible de la rue;

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un garage privé isolé empiétant dans la cour avant, sur une profondeur maximale de 3.3 m;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement du garage dans la cour avant ne sera pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du terrain est boisé; installations et des constructions existantes;

CONSIDÉRANT la configuration de la propriété ainsi que l'emplacement des numéros 186-14;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot numéro 4 910 000, localisé au 125, rue Paquet, effectuent une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage privé isolé empiétant dans la cour avant sur une profondeur de 3.3 m, contrevenant avec l'article 7.2.2 du règlement de zonage

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2020-6

125-08-20

*** Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 31 juillet 2020 et de la carte de crédit. ***

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 juillet 2019 au montant 162 679.77 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de juin au montant de 24 248.42 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEVE PAQUET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

124-08-20

plus d'une gravière, une carrière et une érablière importante qui sont situées à Saint-Alban;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte deux volets, soit la mise à niveau du chemin et les dépenses d'entretien récurrentes à venir;

CONSIDÉRANT QUE les deux Municipalités ont déjà eu des discussions à ce sujet et que les membres du conseil ont analysé le projet et la proposition de la Municipalité de Saint-Alban (résolution 2020-06-67);

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de Sainte-Christine-d'Auvergne propose à leur tour à la Municipalité de Saint-Alban, la répartition des dépenses suivantes pour le projet :

- Règlement d'emprunt au montant de 250 000 \$ pour les travaux d'immobilisation, dont le remboursement serait divisé à 90 % au prorata de la richesse foncière uniformisée (RFU) des secteurs respectivement desservis. Le 10 % restant sera attribué au transport lourd généré par la gravière, la carrière et l'érablière importante qui sont situés à Saint-Alban.
- Répartition de 90 % des dépenses d'entretien, estimées entre 25 000 \$ et 30 000\$ par an, au prorata de la richesse foncière uniformisée (RFU) des secteurs respectivement desservis. Le 10 % restant sera attribué au transport lourd généré par la gravière, la carrière et l'érablière importante qui sont situées à Saint-Alban.

127-08-20

ACHAT D'UN HONDA TRX 420, 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut améliorer la qualité de vie ses employés des travaux publics en leur fournissant de la machinerie adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont de plus en plus de terrain à entretenir, où les véhicules appartenant présentement à la Municipalité ne peuvent se rendre, tels que le sentier pédestre;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2 ans, nos employés et élus utilisaient leurs VTT personnels;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acheter un VTT de marque Honda à la compagnie Dion Moto, modèle TRX 420 2021, pour un total de 9 000 \$, taxes comprises;

D'autoriser la trésorière adjointe par intérim à payer cette nouvelle acquisition, à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

CONSIDÉRANT QUE dernièrement, il y a eu des absences auprès de nos animatrices dû à un rhume passager et que pour la sécurité des enfants la Municipalité a exigé aux employés de faire le test de la COVID ou de rester en confinement à la maison pour une période de 14 jours;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Elodie Gauthier a donné sa démission le 28 juillet;

CONSIDÉRANT QU'il doit y avoir, en tout temps deux animatrices en poste à tous les jours;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche d'Elisabeth Pearson à titre d'adjointes du Camp de jour SCA 2020, aux conditions stipulées dans le contrat de travail et ce, rétroactivement au 16 juillet 2020.

POINTS D'INFORMATION

- **MRC de Portneuf**
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de la voirie**
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125^e anniversaire de la Municipalité**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

AUTRES AFFAIRES :

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)

Début : ___ h ___ - Fin : ___ h ___

Aucune personne ne s'est prévaluée de son droit à ce moment :

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette
séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :
www.sca.quebec

129-08-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 50 par M. Steeve Paquet.



Raymond Francoeur
Maire



Isabelle Genois
Trésorière adjointe par intérim

